



Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de L'Ouest

AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS DE
AMHERST, ARUNDEL, BRÉBEUF, HUBERDEAU ET MONTCALM**

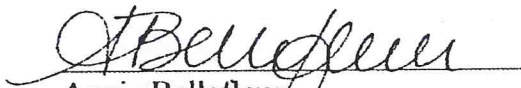
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de l'assemblée régulière du conseil tenue le 10 février 2020, les membres du conseil de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest ont adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de sa municipalité durant les heures normales d'ouverture du secrétariat.

Donné à Brébeuf, ce 11 février 2020


Annie Bellefleur
Greffière par intérim